



COMITE TECHNIQUE PARITAIRE LOCAL DU 24 FEVRIER 2011



fo.162@dgifp.finances.gouv.fr

<http://www.fo-dgifp-sd.fr/162/>

SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIERE DES FINANCES PUBLIQUES NOUVELLE CALEDONIE

La séance débute à 8h30 sous la présidence de Jacques-André LESNARD, Trésorier-Payeur Général.
Sept points étaient prévus à l'ordre du jour, plus les questions diverses.

Avant d'aborder les points de l'ordre du jour, les délégués FORCE OUVRIERE ont lu une déclaration liminaire exigeant l'arrêt des suppressions d'emplois et dénonçant les conditions de travail de plus en plus difficiles imposées aux agents (jointe en annexe).

1) Budget :

Exécution 2010 :

La direction a présenté l'exécution des dépenses 2010.

Le montant total du budget pour 2010 a atteint 1 754 134 euros. Des économies ont été réalisées sur les dépenses de fonctionnement grâce en particulier à la mobilisation du service Budget Logistique.

L'exécution du budget 2010 a été adoptée à l'unanimité.

Prévision 2011 :

Le budget départemental 2011 (fonctionnement et équipement) est prévu à 1 337 233 euros.

La fluctuation des dotations départementales qui comportent plusieurs niveaux avec une dotation globale de fonctionnement et des abondements en cours d'année, notamment pour les frais de déplacement, rend difficile la comparaison avec les années précédentes au moment de la présentation du budget.

C'est néanmoins un budget en très forte baisse qui nous a été présenté, de l'ordre de 12 % d'après nos calculs. Des coupes sombres ont été apportées dans plusieurs postes en dépenses de fonctionnement. C'est avec attention que nous suivrons l'évolution de ce budget de fonctionnement 2011.

Les dépenses en matière d'équipement sont aussi en baisse.

Ont été retenus pour cette année:

- Les gouttières à la Paierie du Territoire et à la Trésorerie de la Province Nord.
- Le remplacement de photocopieurs à la TG et à la Trésorerie de la Province Sud.
- La remise à niveau du système d'alarme et de sécurité à la Trésorerie de la Province des Iles.
- Les volets roulants à la Trésorerie de Poindimié.
- Le changement du mobilier à la Trésorerie de La Foa.

Une partie du parc informatique sera aussi renouvelée. Les délégués FORCE OUVRIERE sont aussi intervenus pour dénoncer le danger que représentent les grilles d'évacuation d'eau de pluie autour de la Trésorerie de Koné qu'il est urgent de changer. Un accident ayant déjà eu lieu.

Les délégués FORCE OUVRIERE ont fortement condamné ce budget et ont voté CONTRE suivis en ce sens par les délégués CGT.

2) Social :

Toujours pas de réponses à notre demande de mise en place d'une convention repas avec des structures privées de restauration. Un an après, cela ne fait que traduire le mépris de notre administration centrale pour les agents exerçant dans les territoires d'outre-mer qui souffrent dans plusieurs domaines d'une sous-administration chronique.

Le TPG nous a dit avoir eu comme réponse le fait que les COM ne sont pas concernés par les prestations sociales. Il nous a indiqué avoir rendez-vous à Paris pour défendre ce dossier en argumentant qu'il ne fallait pas confondre prestations et action sociale, la restauration des agents relevant de l'action sociale.

Nous avons rajouté que l'Etat se doit d'accorder les mêmes droits à ses fonctionnaires quel que soit le lieu où ils exercent. C'est à l'Etat de prendre les mesures appropriées afin que ce droit soit respecté. Nous avons aussi rappelé que 80 % des agents exerçant en Nouvelle-Calédonie sont des cadres résidents et que dans l'état actuel des choses, ils se trouvent exclus du domaine social pendant toute leur carrière, ce qui est inacceptable.

Pour l'action sociale, nous devons obtenir pour les services de la DGFIP en Nouvelle-Calédonie un budget, qui prenne en compte nos effectifs et qui soit équivalent à un B.I.L. départemental, comme en métropole.

Le président nous a également informé qu'une mission d'inspection hygiène et sécurité pourrait venir en Nouvelle-Calédonie cette année. Nous avons répondu qu'il serait préférable de nous attribuer la même dotation financière dévolue à un Comité d'Hygiène et Sécurité métropolitain.

Tous les agents du MINEFI, quel que soit leur affectation, doivent pouvoir bénéficier d'une action sociale ministérielle qui réponde à leurs besoins et d'une protection en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail de haut niveau.

3) Répartition des emplois :

Deux postes de cadres C sont supprimés ramenant les effectifs de 155 à 153 agents. La direction a fait le choix de supprimer un emploi au CHN et un autre au service de la comptabilité à la TG. Sans véritable outil pour déterminer les charges de travail réellement existantes dans les postes et services, ce choix s'est opéré en partie sur des critères subjectifs.

Les délégués FORCE OUVRIERE, contre toutes suppressions d'emplois, ont refusé d'entrer dans le raisonnement qu'il leur était proposé et ont voté CONTRE ces suppressions d'emplois suivis en ce sens par les délégués CGT.

A notre question de savoir à combien d'agents la direction estimait nécessaire pour pouvoir faire fonctionner correctement nos services, aucune réponse ne nous a été donnée. Le Président nous a seulement informés qu'il avait demandé l'envoi d'une mission pour recenser les tâches de travail des différents postes et services en Nouvelle-Calédonie car beaucoup de tâches spécifiques à la Nouvelle-Calédonie doivent être prises en compte par la Direction Générale.

Pour la scission de la Paerie du Territoire, si le projet est toujours d'actualité, il semble au point mort. Nous avons de nouveau attiré l'attention de la Direction sur le fait que le service des établissements publics travaillait déjà à flux tendu et qu'avec les prochains transferts de compétences, ce service allait de nouveau connaître une surcharge de travail sans création d'emplois, ce qui pour FORCE OUVRIERE conduit cette entité tout droit dans le mur. Seul un cadre A, chef de poste, est prévu alors qu'il faut au minimum un cadre B et deux cadres C en plus.

Les demandes nécessaires de transformations d'emplois de C en B pour atteindre un taux d'encadrement équivalent à la métropole sont aussi pour l'instant restées sans réponse.

Suite à une enquête réalisée auprès de ses adhérents, les délégués FORCE OUVRIERE sont intervenus pour dénoncer les conditions de travail des agents qui se dégradent de plus en plus. Certains travaillent bien au-delà de leur durée légale de temps de travail, d'autres continuellement dans l'urgence, ce qui a pour conséquence d'entraîner des situations de stress au travail.

Pour FORCE OUVRIERE, les agents n'ont pas à pallier les suppressions d'emplois par une surcharge de travail permanente, de surcroît non rémunérée.

Formation Professionnelle :

Un bilan de l'année écoulée nous a été présenté. Les délégués FORCE OUVRIERE sont intervenus pour affirmer que l'aspect métier est un élément important de la formation et que les agents de la Nouvelle-Calédonie devaient pouvoir prendre part à ces formations, pour la plupart réalisées en métropole, dès lors que leurs fonctions le justifiaient, de même pour les journées d'informations. Le manque de crédits budgétaires ne doit pas être opposé aux agents pour leur refuser ce type de formation sachant que pour les frais de déplacement, les crédits sont abondés, en fonction des besoins, en plus du budget initial. Le Président nous a assuré que ce n'était pas le cas mais qu'en raison du temps d'absence constaté pour un agent qui part suivre une formation en métropole, principalement à cause de la durée du voyage, il fallait optimiser ces déplacements.

5) Règles de vie quotidienne :

Depuis le 1er janvier 2011, les nouvelles règles de vie quotidienne relatives au temps de travail (horaires, RTT, autorisations d'absences, congés ...) s'appliquent à l'ensemble des agents de la DGFIP en application des dispositions de la circulaire du 10 décembre 2010 (vous pouvez consulter cette circulaire sur l'intranet à l'adresse suivante : <http://magellan.bercy.cp/jlbweb/cdoc/LET/10/666/LET10666.pdf>).

La généralisation de ces nouvelles règles de vie quotidienne s'accompagne de la gestion du temps de travail de l'ensemble des agents dans l'application AGORA qui permettra d'assurer une gestion automatisée et dématérialisée des demandes de congés et d'absence ainsi que la gestion des horaires variables.

Le principal changement par rapport à l'ancien système est le choix qui est maintenant offert à chaque agent, bénéficiant des horaires variables, entre quatre typologies horaire allant de 36h12 à 38H30 par semaine et générant un certain nombre de jours RTT suivant la formule choisie.

Le Président nous a présenté les résultats du recensement individuel réalisé auprès des agents pour le choix de la typologie horaire. Sur les 147 agents recensés, il est à noter que 107 agents ont opté pour la typologie de 38h30 générant 13 jours ARTT et que 5 agents se voient appliquer le régime du forfait.

Le régime précédemment appliqué pour les horaires variables ne change pas. Les postes comptables conservent les mêmes plages variables et les mêmes plages fixes qu'auparavant.

Les délégués FORCE OUVRIERE sont intervenus afin que tous les agents aient la possibilité, à compter du 1er janvier 2011, de choisir leur régime horaire et que les droits découlant de ce choix, notamment en termes de récupération, soient respectés. En effet, jusque là, les cadres A à la Trésorerie Générale ne bénéficiaient pas des récupérations horaires liées au régime des horaires variables.

Après une vive discussion sur le sujet, la direction a accepté d'appliquer sans conditions, à tous les agents, les nouvelles règles de vie quotidienne définies dans la circulaire du 10 décembre 2010 et ce, à compter du 1^{er} janvier 2011.

6) Ponts naturels :

La direction nous a proposé les ponts naturels suivants :

Vendredi 3 juin (ascension)

Vendredi 15 juillet (fête nationale)

Lundi 31 octobre (toussaint)

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Nous vous rappelons que le jour d'autorisation d'absence exceptionnelle accordé par le Ministre est à prendre en priorité sur l'un des ponts naturels. D'autre part, chaque agent peut maintenant financer les ponts naturels par un jour de congé, de RTT ou de récupération horaires variables.

7) Horaires variables :

Il nous a été présenté un projet de modification du protocole d'horaires variables pour la Trésorerie de la Province Nord.

Le projet a été approuvé à l'unanimité.

8) Questions diverses :

- Le Président a proposé d'acter le fait qu'il n'y aurait pas de toilettes supplémentaires à la Paierie du Territoire.
- Nous avons réitéré notre demande visant à être associé à la journée d'accueil pour les nouveaux arrivants.

La séance a été levée à 13H00.

Les délégués FORCE OUVRIERE au CTPL

Richard CHENEVIER Yannick LAHAUT Chantal MARCONI Danielle LEDRU